

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 20/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme DUFROU Virginie, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusée ayant donné procuration :

Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme PLESSIS Clémentine

Absent : M. ANDRÉ Vincent,

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne

2026-16 Lotissement Les Grandes Mées - Rétrocession de la voirie et des espaces communs

Monsieur Thierry GOBBE, Adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, présente au conseil municipal le rapport suivant :

Suite à la réception des travaux du lotissement privé « Les Grandes Mées », Monsieur BABIN sollicite la cession dans le domaine public des espaces communs (voirie, parties communes, réseaux)

En outre, il est précisé que les voiries sont ouvertes à la circulation publique et desservent l'ensemble des habitations du lotissement.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'acquisition des parcelles et leur intégration dans le domaine public communal :

N°2024 :	2408m ²
N°2029 :	340 m ²
N°2030 :	6638m ²

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

La rétrocession à la commune des espaces communs (voirie, parties communes, réseaux) du lotissement « Les Grandes Mées », parcelles N°2024 de 2408m², N°2029 de 340 m², N°2030 de 6638m² soit une surface totale de 9 386m² à rétrocéder à la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne.

DECIDE

De classer la voirie du lotissement Les Grandes Mées dans le domaine public communal,

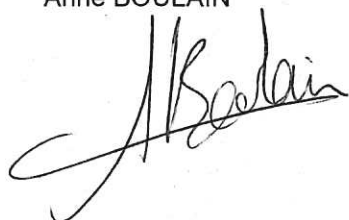
AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité

L'autorité territoriale, le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



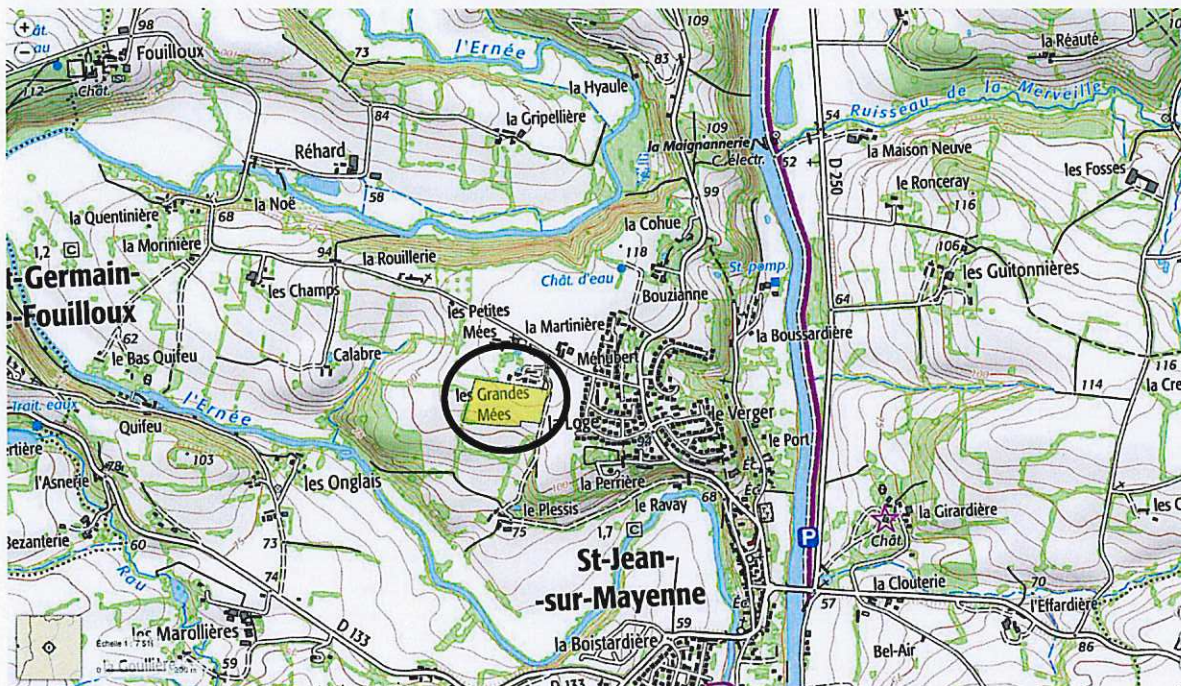
Pour copie conforme :
En mairie, le 09/03/2026
Le Maire

Olivier BARRÉ



Lotissement « les Grandes Mées »

I - Plan de situation



Extrait cadastral

Département : MAYENNE Commune : SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Fonciers Centre des Finances Publiques BP 70819 53008 53008 LAVAL CEDEX tél. 02 43 49 77 17 -fax sdif.laval@dgfln.finances.gouv.fr
Section : A Feuille : 000 A 03 Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 10/02/2026 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	

